

Réunion de la commission consultative - Groupe 4
Département du Tarn-et-Garonne
Préfecture du Tarn-et-Garonne - le 8 octobre 2012

Une séance de la commission consultative GPSO-LGV s'est tenue dans les locaux de la préfecture salle Jean Moulin, le lundi 8 octobre 2012 à 11h00 concernant les collectivités allant de Labastide Saint Pierre à Pompignan intégrant deux communes du département de la Haute-Garonne (Fronton et Saint Rustice) sous la présidence de Monsieur le préfet.

M. le préfet accueille les participants à la séance en précisant les échéances importantes à venir et la tenue le 11 octobre du COTER en vue d'un COPIL qui devrait se tenir le 26 octobre 2012 à Bordeaux.

M. le préfet indique que le gouvernement a décidé de réaliser sur la question des grandes infrastructures du pays un inventaire des projets, issus de la précédente démarche d'élaboration du schéma national des infrastructures, afin de vérifier à la fois leur pertinence et leur compatibilité avec les possibilités contributives des financeurs publics dans les prochaines années. Une commission a été installée pour réaliser ce travail d'inventaire afin de dresser un calendrier des projets prioritaires.

Dans l'attente des décisions qui seront arrêtées à l'issue du travail d'état des lieux sur les grands projets d'infrastructures, le processus de concertation pour définir le tracé de la future ligne et les principales options d'insertion dans l'environnement doit se poursuivre en lien avec les partenaires locaux.

C'est pourquoi, une nouvelle séance de la commission consultative est nécessaire afin de recueillir les avis et les observations des élus locaux concernés par le projet de tracé qui a fait l'objet de travaux d'optimisations de la part de RFF dans le cadre des orientations de la décision ministérielle du 30 mars 2012.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- présentation du projet de tracé optimisé en vue du prochain Copil
- calendrier des prochaines étapes du GPSO
- principes de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU)
- informations sur le financement des études et la politique foncière par anticipation.

www.gpso.fr

Réseau Ferré de France - Mission Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest

89 quai des Chartrons - CS 80004 - 33070 Bordeaux Cedex - Tél. 05 56 93 54 00 - Fax: 05 56 93 54 27
2, esplanade Compans-Caffarelli - 31000 Toulouse - Tél. 05 34 44 10 60 - Fax: 05 34 44 10 66

1) Présentation du projet de tracé optimisé

Les représentants de RFF et du cabinet EGIS procèdent à la présentation du projet de tracé optimisé sur le secteur. Il est proposé une présentation globale dans un premier temps des travaux et, ensuite, de recueillir les observations des élus. Les planches présentées et qui seront remises aux participants par RFF intègrent de nouveaux éléments tels que les protections acoustiques (en violet), les aménagements paysagers (hachuré vert) et les entrées en terre des rétablissements de voirie.

Pour RFF, la mise au point du projet a consisté à rechercher :

Sur Labastide Saint Pierre :

- Viaduc nécessaire pour préserver la richesse environnementale
- Rétablissement du chemin de Lauzard sur giratoire ZA

Sur Campsas :

- Pas d'évolution de tracé depuis le COPIL de janvier 2012
- Reprise pont RD50 sur A62

Sur Labastide Saint Pierre et Campsas, RFF annonce qu'il n'y a aucune modification de tracé. Une étude fine des rétablissements a été conduite. Enfin, une base de maintenance est prévue sur la zone d'activité de Grand Sud Logistique.

Sur Grisolles :

- Repositionnement de l'axe du projet : favoriser l'évitement des parcelles viticoles
- Ajustement du profil en long et diminution de la longueur de tunnel

Sur Pompignan :

- Limitation de l'impact des rétablissements, à approfondir avec les communes
- Amélioration du biais vis-à-vis des franchissements RD820/voie ferrée/Canal (permettant un abaissement du profil en long de l'ordre de 2,5 mètres).

Tour de table des communes :

➤ Labastide Saint Pierre

Le représentant de la commune évoque une lettre rédigée au niveau de la communauté de communes Terroir Grisolles Villebrumier du 9 août 201 adressée à RFF qui sollicitait un redimensionnement suffisant de la voirie sur le secteur nord de Montbartier (au niveau de la zone du Lauzard) afin de supporter l'évolution de trafic. Le représentant de la commune déplore que cette lettre soit restée sans réponse et constate que cette demande n'a pas été prise en compte dans l'optimisation que présente aujourd'hui RFF.

M. Le préfet souligne que cette préoccupation, bien que légitime, dépasse la problématique LGV. Aussi, cela suppose que l'ensemble des acteurs du secteur infrastructure routière se concertent pour examiner ce point.

RFF indique que des contacts ont déjà été pris avec l'Agence de Développement Economique afin de mettre en cohérence les deux projets (LGV et ZAC de Montbartier).

La question de savoir si toutes les entreprises de la zone de Lauzard ont bien conscience du tracé notamment au regard de leur positionnement et de leur projet éventuel d'extension est posée. RFF répond que celles directement impactées dans ce cadre ont été effectivement contactées, et que les contacts réguliers avec l'ADE permettent de s'assurer de la mise à jour des données. Il est demandé que soit bien pris en compte le préjudice subi par les entreprises (Sud Projet notamment) qui ne vont plus bénéficier de l'effet vitrine de l'A62.

➤ **Campsas**

Mme le maire de Campsas craint que tout le trafic induit par Grand Sud Logistique se reporte sur le pont route prévu par RFF et passe ainsi à proximité du bourg de la commune.

Elle regrette par ailleurs que les aménagements paysagers et les différentes protections acoustiques n'apparaissent plus sur les planches présentées. RFF indique que les ouvrages apparaissent sur le plan en violet et se tient à sa disposition pour expliciter les ouvrages prévus à ce stade de l'avancement des études.

Mme le maire de Campsas s'interroge, de plus, sur la manière dont les élus locaux seront consultés dans le cadre d'affinement des ouvrages annexes visant à limiter les nuisances sonores et visuelles.

RFF répond que le dimensionnement des ouvrages de protection acoustique et le principe d'aménagement paysager seront évoqués dans le dossier d'enquête publique et affinés, au fur et à mesure de l'avancement du projet, jusqu'aux études détaillées.

➤ **Canals/Grisolles**

M. le représentant de la commune de Grisolles souligne n'avoir pas été concerté sur l'optimisation du tracé relative à la diminution de la longueur du tunnel et qu'aucune rencontre n'a eu lieu depuis le mois de juillet. Dans ces conditions ; il reste donc défavorable à ce projet. Il précise toutefois qu'il est possible d'entendre des choses si cela est expliqué, mais cela n'a pas été le cas.

RFF s'engage à prendre rendez-vous avec le maire de Grisolles pour expliciter les optimisations.

➤ **Pompignan**

M. le maire de Pompignan fait part de son mécontentement sur les dernières modifications apportées au tracé, bien qu'il soit satisfait que le tunnel apparaisse désormais en monotube. Il estime que le précédent tracé impactait moins son secteur, aujourd'hui, les conséquences sont plus importantes avec un rapprochement du bourg et une atteinte plus forte aux parcelles forestières, ainsi qu'un impact plus fort sur les habitations situées au-delà du canal.

M. le préfet indique que cet axe apporte une meilleure protection pour le parc du château et que l'abaissement de la ligne devrait réduire les nuisances visuelles.

RFF indique par ailleurs que ce tracé en zone boisée ne relève aucune contrainte. Le décalage de la ligne permettra une simplification de la structure du tunnel (un seul tube au lieu de deux). L'emprise de l'ouvrage sera donc moindre en sortie d'ouvrage. RFF confirme que le tracé ne se rapproche pas du bourg. Il est précisé la nécessité d'installer une base chantier spécifiquement dédiée à la réalisation de cet ouvrage, de superficie limitée, en sortie de tunnel. Des études ultérieures en fixeront précisément la superficie qui sera inscrite en emplacement réservé dans le dossier de mise en compatibilité du document d'urbanisme.

M. le maire s'interroge également sur le devenir des parcelles concernées jusqu'à présent par le tracé et qui font l'objet d'un sursis à statuer quant à des demandes d'autorisation droit du sol.

M. le préfet intervient pour préciser que le fuseau concernant le sursis à statuer sera prochainement réajusté par rapport au dernier tracé, des parcelles vont ainsi être libérées.

Dans tous les cas, les sursis à statuer ne sont opposés que lorsque le projet de construction est très proche du tracé, les permis de construire sur des parcelles dans le fuseau mais éloignées du projet sont acceptés.

➤ **Saint-Rustice**

M. le maire se dit favorable à un passage plus à l'ouest tel que présenté par RFF. Mais il demande à ce que le giratoire RD820 soit positionné en limite communale, comme la route actuelle.

RFF indique qu'une rencontre doit avoir lieu sur ce point entre les communes de Pompignan, et de Saint Rustice, les DDT de Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne et associant également les services compétents des conseils généraux respectifs. Une date devra être fixée en fin de séance.

2) Calendrier des prochaines étapes du GPSO

Les différentes enquêtes publiques qui vont se dérouler dans le courant de l'année 2013 sont présentées par RFF de manière synthétique. Ces éléments sont intégrés aux documents qui seront adressés par message électronique par RFF aux membres du groupe.

Dans ce cadre, RFF précise que la concertation se poursuivra durant toutes ces étapes et que l'enquête publique est notamment une des phases privilégiées afin de recueillir les différentes observations.

RFF confirme son souhait de poursuivre les optimisations avec les élus directement concernés.

3) Principes de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU)

RFF présente également les modalités d'application des modifications générées par le projet de tracé en matière d'urbanisme selon que la commune est dotée d'un document d'urbanisme ou qu'elle soit régie par le règlement national d'urbanisme.

4) Informations sur le financement des études et la politique foncière par anticipation.

RFF présente rapidement le contenu de la convention relative au financement des études complémentaires du projet qui permettra la préparation et la réalisation des enquêtes publiques, et de poursuivre l'instruction jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

Pour la région Midi-Pyrénées, les besoins pour cette étape s'élèvent à 8,7M€ cofinancés par l'Etat (25%), la Région et les collectivités territoriales (50%) et RFF (25%).

Parallèlement, la politique foncière par anticipation prévue dans le dispositif global induit une recherche de financement à hauteur de 3670K€ pour le Tarn-et-Garonne.

Trois axes prioritaires ont été définis :

- acquisitions anticipées de biens bâtis prioritaires situés dans les emprises
- mise en réserve de surfaces agricoles et viticoles
- anticipation des boisements compensateurs.

Le suivi de cette politique sera assuré par deux instances, l'une située au niveau régional fixant les orientations, la seconde s'organiserait au niveau du département et comporterait les principaux acteurs et financeurs (Etat, conseil général, conseil régional, RFF).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le préfet conclut la séance en remerciant les membres présents.